

BIS - Bulletin d'information statistique N° 200 –septembre 2025

DGCL
 Direction générale
 des collectivités locales

Benoit de LAPASSE, Département des études et des statistiques locales - DGCL

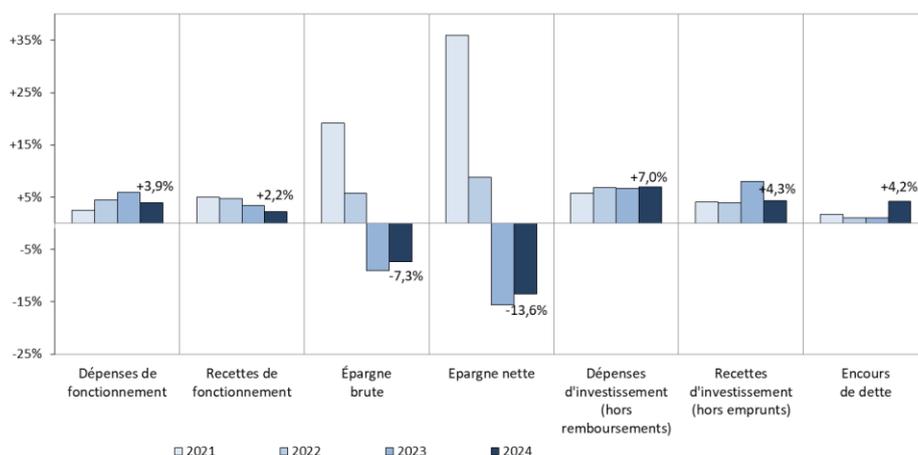
Les finances des collectivités locales en 2024

Avec des dépenses de fonctionnement dont la progression ralentit par rapport à 2023, mais reste supérieure à celle des recettes de fonctionnement, la situation financière des collectivités locales continue globalement de se tendre en 2024, mais avec des disparités selon les types de collectivités. Leur épargne brute, solde des recettes et dépenses de fonctionnement, recule de - 7,3 % à 32,5 Md€ après une année 2023 déjà difficile (- 9,1%). Celle des départements subit la plus forte contraction. Elle diminue de - 2,3 Md€ après un repli de - 4,7 Md€ en 2023, soit une baisse de près de - 60 % sur deux ans. A l'aune des budgets primitifs votés en début d'année, ce recul se poursuivrait en 2025 (- 25 %). Les dépenses de fonctionnement continuent d'être portées par la dynamique des achats et charges externes, ainsi que des frais de personnels. Les dépenses d'investissement étant en forte progression en 2024 (+ 7 %), les collectivités locales connaissent un besoin de financement qui s'accroît, entraînant une hausse de l'encours de dette (+ 4,2 % et + 7% pour les départements) et un prélèvement sur le fonds de roulement.

En 2024, les dépenses de fonctionnement enregistrées dans les budgets principaux des collectivités locales progressent de + 3,9 %, après une augmentation soutenue l'an dernier de + 5,9 % (graphique 1) dans un contexte de ralentissement de l'inflation. En décembre 2024, l'indice des prix à la consommation pour les produits alimentaires est stable par rapport à décembre 2023, après + 7,2 % entre décembre 2023 et le même mois de 2022. Sur les mêmes périodes, les prix de l'énergie progressent de +1,2 %, après + 5,7 %. Les dépenses

de fonctionnement des budgets annexes ont augmenté de + 3,5 % et celles des budgets principaux des syndicats de + 0,9 %. Ajoutées et corrigées des doubles comptes générés par les flux croisés entre, d'une part, les budgets principaux et les budgets annexes, et, d'autre part, les différentes personnes morales (subventions des régions versées au bloc communal, par exemple), les dépenses consolidées de fonctionnement des collectivités locales affichent alors une augmentation de + 4,1 % en 2024, après + 6,4 % en 2023 (cf. encadré).

GRAPHIQUE 1 - TAUX DE CROISSANCE ANNUELS DES PRINCIPAUX AGREGATS COMPTABLES DES COLLECTIVITES (HORS SYNDICATS)



Source : DGCL. Données DGFiP. Budgets principaux

Une augmentation plus forte pour le bloc communal

En 2024, les dépenses de fonctionnement ont, à la fois, progressé et décéléré pour tous les niveaux de collectivités : + 4,2 % pour les communes après + 5 % en 2023 et + 4,8 % pour les EPCI à fiscalité propre après + 7,9 % l'année précédente. Les départements et les régions et collectivités territoriales uniques (CTU) affichent des hausses respectives de + 3,9 % en 2024 après + 6,5 %, et de + 1,1 % en 2024 après + 5,2 % (graphique 2A).

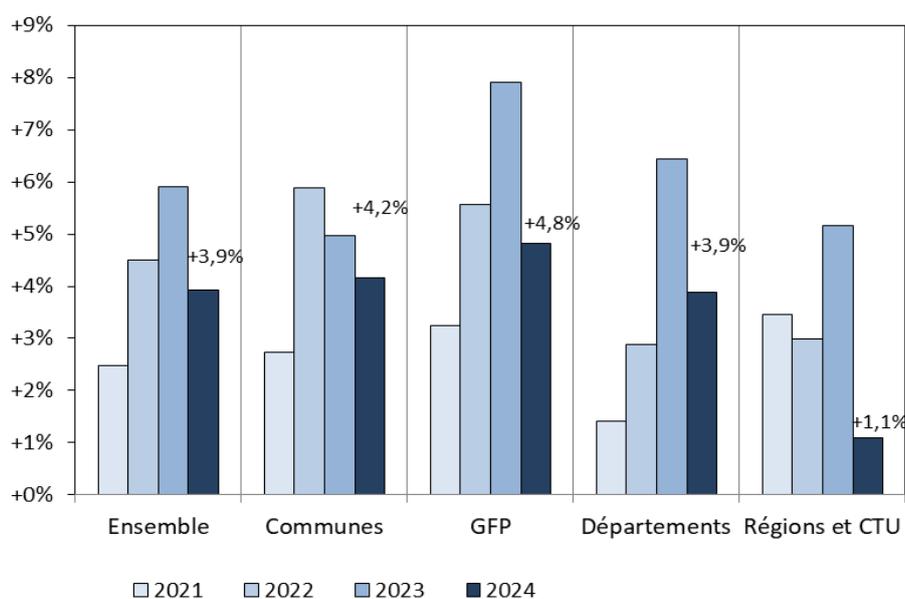
L'augmentation des dépenses de fonctionnement a été plus soutenue dans les plus grandes communes (+5,3 % pour les communes de 100 000 habitants et plus mais +3,6 % hors Paris et Marseille) ainsi que les plus petites (+4,8 % pour les communes de moins de 500 habitants). Les deux années précédentes, cette augmentation avait surtout touché les communes de taille intermédiaire (graphique 3).

Des frais de personnels toujours en progression marquée

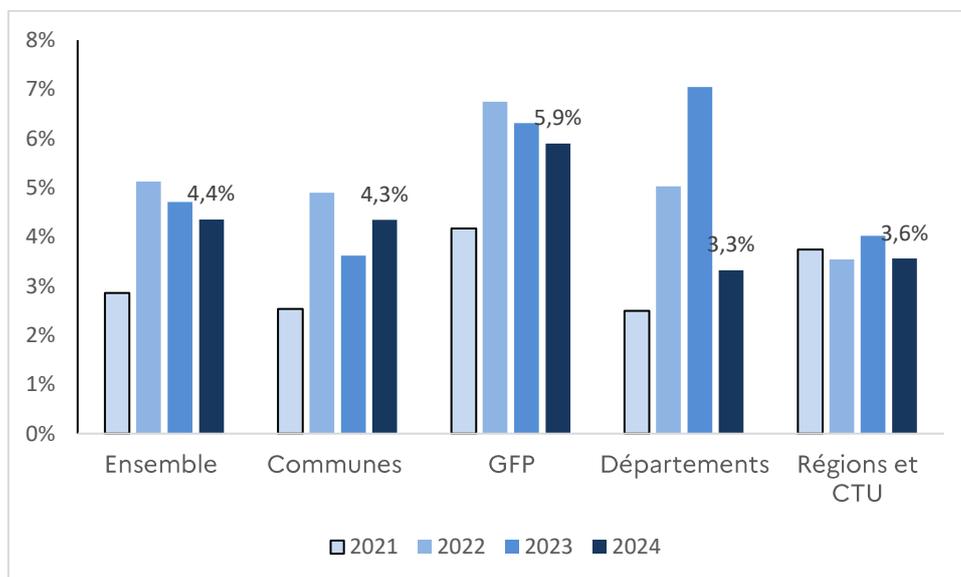
Les frais de personnel représentent 37 % des dépenses de fonctionnement. Ils ont sensiblement progressé en 2024 (+ 4,4 %), à un rythme toutefois légèrement moins rapide qu'en 2023 et en 2022 (+ 4,8 % et + 5,1 %). L'augmentation de la valeur du point d'indice de

la fonction publique (+ 1,5 % à compter du 1er juillet 2023 après + 3,5 % à la même date l'an dernier) n'est pas la seule raison de cette progression. En effet, la hausse traduit aussi les effets en année pleine des attributions de points d'indice majoré différenciés pour certains indices au 1er juillet 2023 et ceux de l'attribution de 5 points d'indice majoré pour tous les agents publics au 1er janvier 2024. Par ailleurs, si la masse salariale des fonctionnaires a augmenté de + 2,8 % en 2024 après + 3,1 % en 2023, les dépenses liées à certaines autres formes d'emploi ont connu une forte croissance et cela depuis quatre ans. Par exemple, la hausse des dépenses relatives aux apprentis est restée vive (+9,3 % en 2024 après + 12,6 % en 2023), portant l'évolution à + 70% sur trois ans. Les dépenses liées aux personnels non titulaires connaissent aussi une tendance très dynamique (+ 7,7 %, après + 9,4 % en 2023). La forte baisse des dépenses liées aux contrats aidés qui s'était interrompue fin 2020 (- 71 % entre 2016 et 2020, puis + 15,1 % en 2021 et + 11,8 % en 2022) a repris avec -27,1 % en 2023 pour revenir au niveau de 2020. Ce niveau étant resté stable entre 2023 et 2024, il correspond également à celui de l'année 2024 (graphiques 2B, 4, 5 et 6).

GRAPHIQUE 2A - TAUX DE CROISSANCE ANNUEL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT SELON LE NIVEAU DE COLLECTIVITE

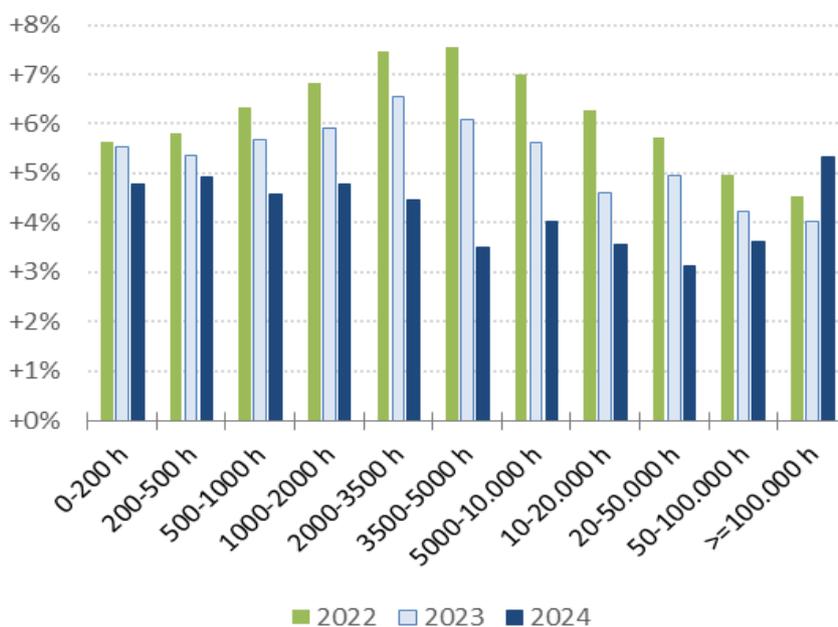


GRAPHIQUE 2B - TAUX DE CROISSANCE ANNUEL DES FRAIS DE PERSONNELS SELON LE NIVEAU DE COLLECTIVITE



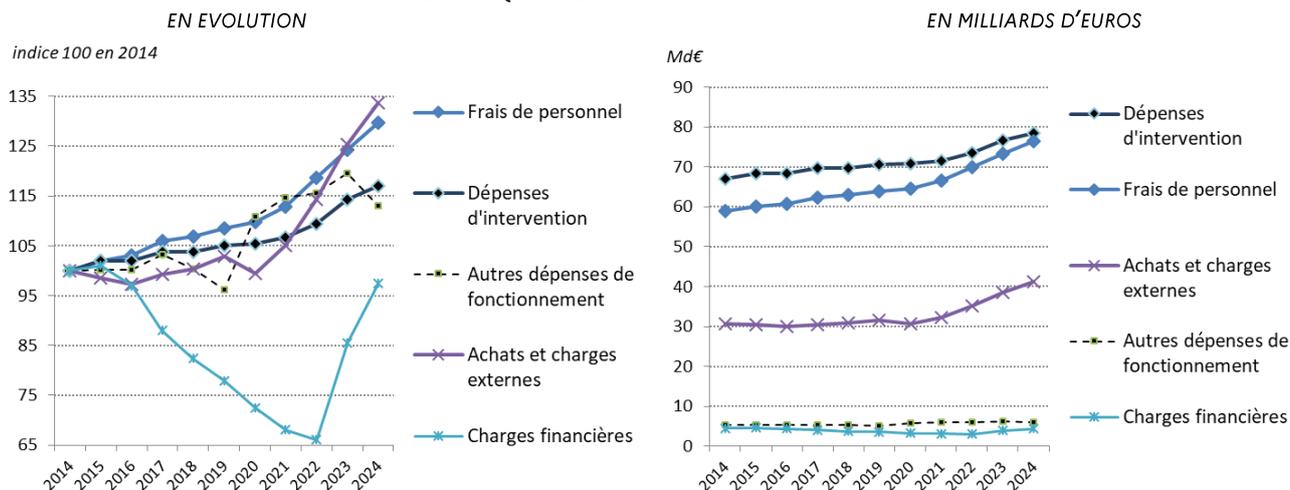
Source : DGCL. Données DGFiP. Budgets principaux. GFP : groupements à fiscalité propre

GRAPHIQUE 3 - TAUX DE CROISSANCE ENTRE 2022 ET 2024 DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES SELON LEUR TAILLE



Source : DGCL. Données DGFiP. Budgets principaux.

GRAPHIQUE 4 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

Les **dépenses d'intervention** représentent un peu moins de 40 % des dépenses de fonctionnement et ont augmenté en 2024 de + 3,8 % (graphique 4) après + 4,4 % l'année précédente. Cette augmentation est plus vive dans les départements (+ 4,2 %), qui ont structurellement les dépenses d'intervention les plus élevées du fait de leurs dépenses sociales (presque 60 % des dépenses d'intervention des collectivités locales). La hausse des dépenses d'intervention des EPCI à fiscalité propre accélère en 2024 par rapport à 2023 et 2022 (+ 6,4 % après + 5,5 % et + 4,1 %), mais reste stable pour les communes après une accélération l'année précédente (+ 4,7 % après + 4,7 % et + 3,1 %). Pour les régions, les dépenses d'intervention reculent de - 0,8 % cette année après une année 2023 stable.

Les **achats et charges externes** progressent toujours en 2024 (+ 3,6 %) même si un ralentissement s'observe par rapport aux années passées. Leurs progressions étaient de + 9,7 % en 2023 et + 8,8 % en 2022. Ainsi, par exemple, pour les communes, l'alimentation (+ 4,6 % en 2024) et les transports (+ 4,8 %) progressent toujours mais moins vite qu'en 2023 (respectivement + 12,2 % et + 9,7 %). D'autres postes importants voient leurs dépenses baisser après des années de hausse marquée. Les dépenses de combustibles reculent de - 6,6 % en 2024 après + 5,8 % en 2023 et + 27,1 % en 2022, comme celles d'énergie et

d'électricité des communes de 500 habitants ou plus, en baisse de - 5,8 % après + 29,3 % en 2023 et + 22,5 % en 2022.

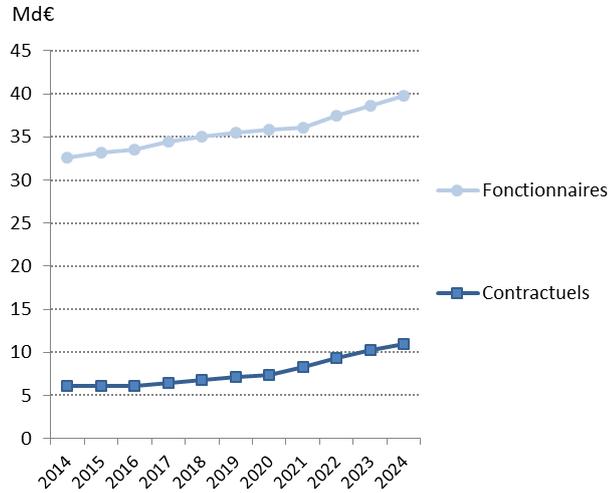
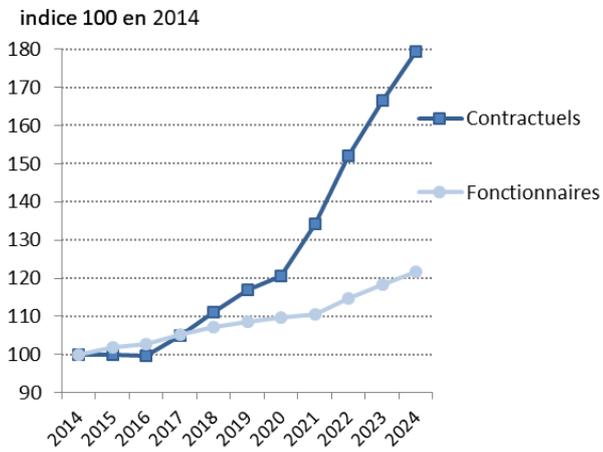
Parmi les achats et charges externes, les primes d'assurance payées par l'ensemble des collectivités locales s'élèvent à 1 Md€ et affichent un net regain de croissance depuis 2 ans : +20,7 % en 2024 et +11,6 % l'année précédente, en lien avec les difficultés rencontrées par les collectivités sur le marché de l'assurance des biens et du patrimoine.

Dans le contexte de hausse des taux d'intérêt depuis 2023, les **charges financières** continuent de progresser nettement en 2024 (+13,9 %) comme en 2023 (+ 29,4 %) après une petite décennie de baisse, et ce pour tous les niveaux de collectivités. Comme l'an dernier, ce sont les régions et CTU qui voient ce poste de dépenses le plus augmenter cette année (+ 27,2 % après + 52,9 % en 2023). Après ces deux années de fortes augmentations, elles retrouvent quasiment le niveau atteint en 2014 (- 2,5 % depuis 2014). Elles ne représentent que 2,1 % des dépenses de fonctionnement (contre 2,7% en 2014), et s'élèvent à 13,6 % de l'épargne brute (contre 17 % en 2014). L'accroissement des taux d'intérêt, sensible depuis 2022 même s'ils se sont stabilisés en 2024, renchérit à la fois les nouveaux emprunts et la partie du stock de dette indexée.

GRAPHIQUE 5 - REMUNERATIONS DES TITULAIRES ET DES CONTRACTUELS (HORS CONTRATS AIDES, HORS APPRENTIS)

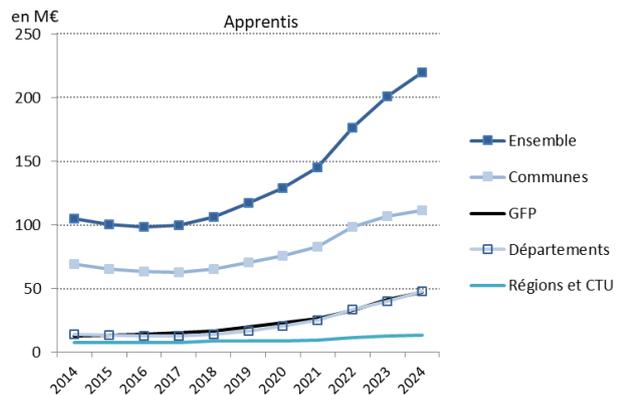
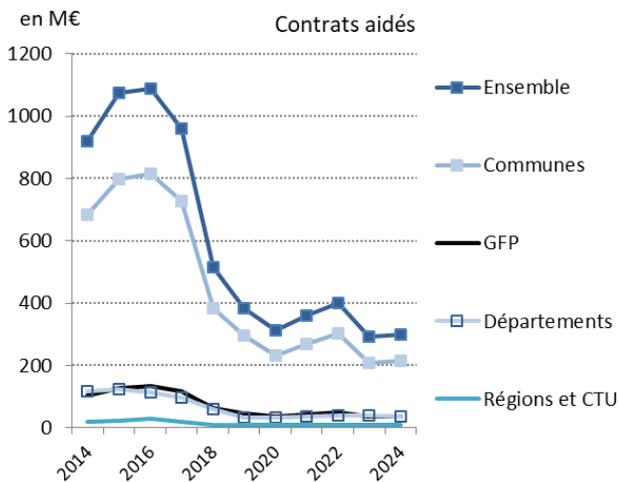
EN EVOLUTION

EN MILLIARDS D'EUROS



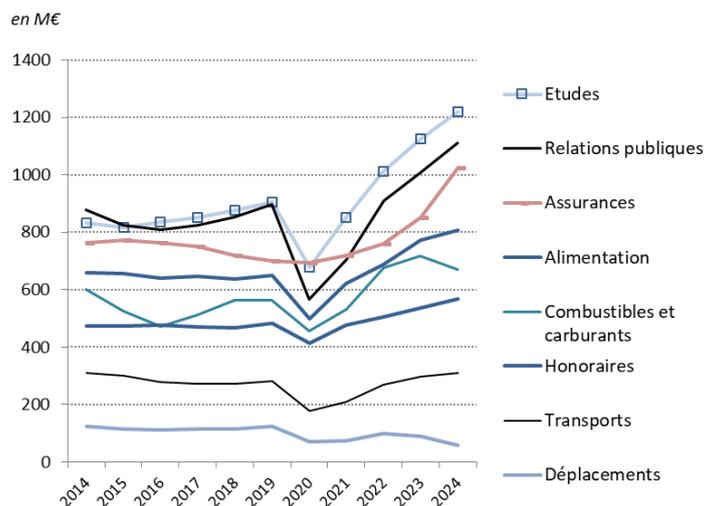
Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

GRAPHIQUE 6 - REMUNERATIONS DES CONTRATS AIDES ET DES APPRENTIS



Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

GRAPHIQUE 7 - QUELQUES ACHATS ET CHARGES EXTERNES DES COMMUNES, EN REPRISE DEPUIS 2021



Source : DGCL. Données DGFiP. Budgets principaux.

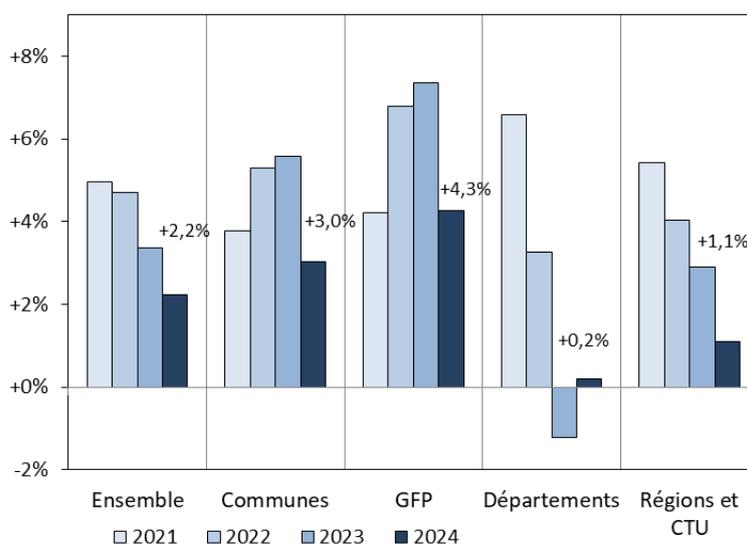
Des recettes de fonctionnement de moins en moins dynamiques

En 2024, pour l'ensemble des collectivités locales, les recettes de fonctionnement ont augmenté de + 2,2 % soit un rythme moindre que lors des années précédentes (+3,4 % en 2023, +4,7 % en 2022 et +5,0 % en 2021) (graphique 8). Toutefois, l'augmentation demeure plus marquée pour le bloc communal (+4,3 % pour les groupements à fiscalité propre-GFP et + 3,0 % pour les communes), alors qu'elle est plus modérée pour les régions et les CTU (+1,1%) et surtout pour les départements (+0,2%), après déjà une année 2023 difficile où leurs recettes de fonctionnement s'étaient repliées (-1,2 %).

En 2021, les impôts et taxes avaient subi d'importantes modifications. Les communes et les groupements à fiscalité propre (GFP) cessent de percevoir le produit

de la taxe d'habitation sur les résidences principales (TH-RP). Les communes se voient transférer la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue sur leur territoire, en compensation de la perte du produit de TH- RP ; les GFP perçoivent une fraction du produit net de la TVA en compensation de cette perte ; les départements, qui perdent le produit de la TFPB, perçoivent en contrepartie une fraction du produit net de la TVA ; les collectivités à statut particulier (Paris, Métropole de Lyon, collectivité de Corse et collectivités territoriales uniques) qui perdent, pour certaines, le produit de la TH- RP et pour d'autres le produit de la TFPB, voire les deux, perçoivent en contrepartie une fraction du produit net de la TVA. Enfin les régions, qui perdent la part des frais de gestion de taxe d'habitation qui leur était allouée, se voient attribuer une dotation de l'Etat.

GRAPHIQUE 8 - TAUX DE CROISSANCE ANNUEL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT SELON LE NIVEAU DE COLLECTIVITES



Source : DGCL. Données DGFiP. Budgets principaux.

Par ailleurs, la baisse de 50 % de la valeur locative comptable des établissements industriels touche la TFPB, mais aussi la cotisation foncière des entreprises (CFE), elle est compensée aux communes et intercommunalités par le versement par l'État d'allocations compensatrices.

Enfin, la suppression de la part régionale de CVAE en 2021 et des parts départementales, communales et intercommunales en 2023 est compensée par de nouvelles fractions de TVA.

Depuis 2023, les impôts et taxes sont plus stables dans leur structure. Ils augmentent globalement de +1,7 % en 2024, après +2,9 % en 2023. Depuis 2021, le partage entre les « impôts locaux » (qui incluent ou incluaient la taxe d'habitation, les taxes foncières et la CVAE) et les « autres impôts et taxes » (qui intègrent les différentes fractions de TVA qui les compensent), s'est trouvé bouleversé (graphique 10). La fraction de TVA est la ressource la plus importante (52,5 Md€) et évolue modérément (+3,3 %) après deux années très dynamiques (+24,2 % en 2023, principalement liée à la compensation de la CVAE, et +9,2 % en 2022). Par ailleurs, les recettes de DMTO ont continué à fléchir (-13,6 % après -20,8 %) mettant un certain nombre de départements dans une situation difficile.

Sur le bloc communal, le produit de foncier bâti progresse, lui, de +5,3 % en 2024 pour atteindre 41,9 Md€, en net ralentissement par rapport à l'année précédente (+9,9 % en 2023), avec un effet taux de seulement +0,8 %.

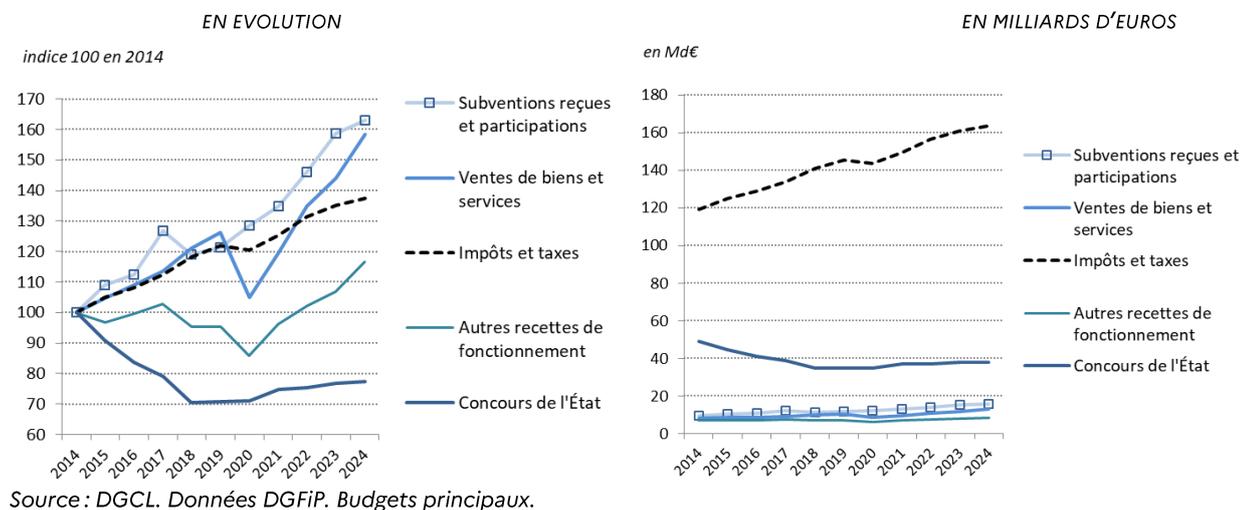
En revanche, le produit des cartes grises perçu par les régions et CTU accentue sa hausse en 2024 (+16,1 %) et retrouve un niveau proche de celui de 2018. De même, les produits de TSCA bénéficient d'une progression de +5,7 % pour les départements.

En 2024, l'enveloppe des concours financiers de l'État a augmenté de +0,7 % à 38,1 Md€ après +1,9 % en 2023. L'augmentation est la plus forte pour le bloc communal (+3,3 % pour les communes et +2,4 % pour les GFP) du fait d'un abondement de 320 M€ sur leur DGF et d'une hausse des attributions de péréquations et compensations fiscales. Les concours financiers de l'État sont stables pour les départements (+0,1%) après plusieurs années de baisse. Pour les régions et CTU, ces concours de l'Etat sont devenus marginaux depuis la suppression de la DGF et son remplacement par de la TVA : ils représentent 6 % des recettes.

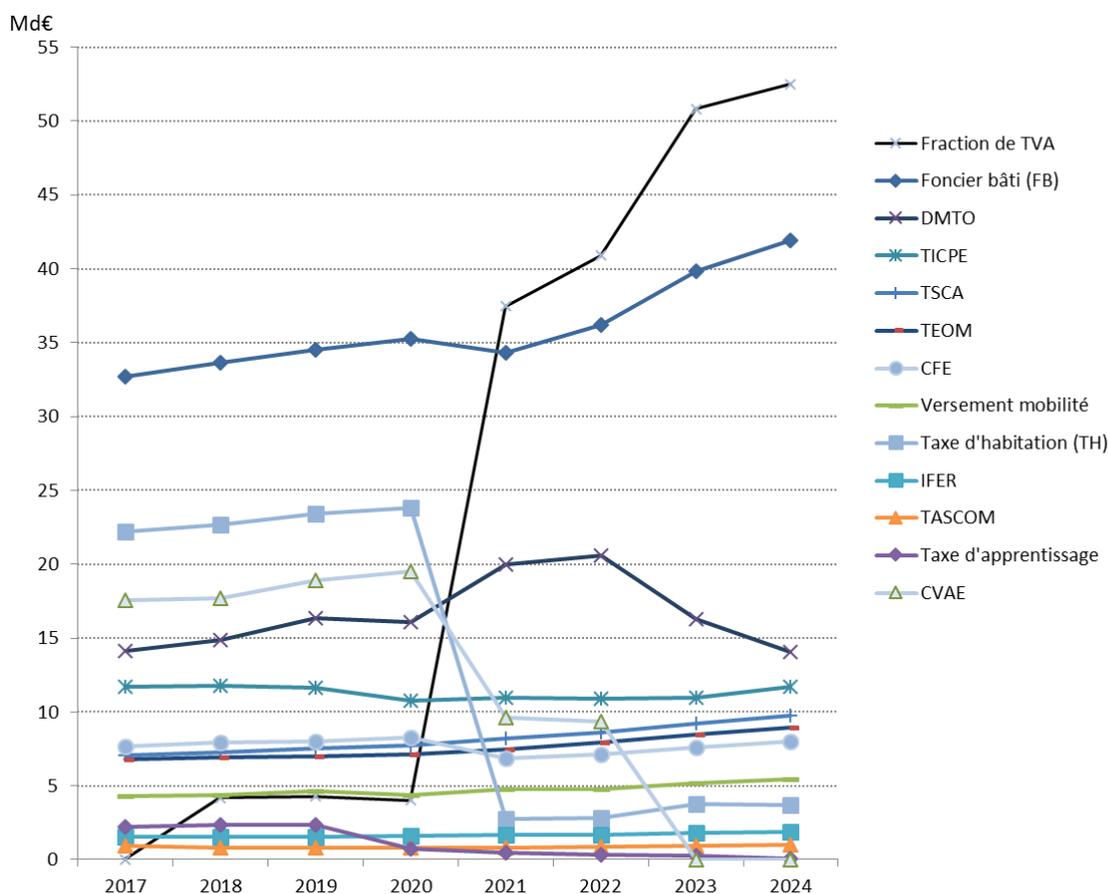
Les recettes provenant des ventes de biens et services (redevances, recettes tarifaires ou domaniales) augmentent de +6,3 % après plusieurs années déjà très favorables. A près de 13 milliards d'euros, elles dépassent sensiblement le montant atteint avant la crise sanitaire (presque un quart de plus par rapport au 10,3 Md€ de 2019). Elles ne constituent toutefois qu'une part modérée (5,4%) des recettes de fonctionnement des collectivités locales (graphique 9).

Les subventions reçues représentent, elles aussi, un poids limité des recettes de fonctionnement (graphique 9). Si leur évolution reste favorable (+2,7 % en 2024), les subventions n'ont plus le dynamisme des quatre dernières années (+8,6% en 2023 après +8,4 % en 2022, +4,8 % en 2021 et +6,0 % en 2020).

GRAPHIQUE 9 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT



GRAPHIQUE 10 - PRODUITS DES PRINCIPALES RECETTES FISCALES



Source : DGCL. Données DGFiP, Recensement des éléments d'imposition (REI) et Comptes de gestion - budgets principaux et annexes. Champ : Ensemble des collectivités locales, y compris les syndicats.

L'épargne brute des collectivités locales recule surtout pour les départements

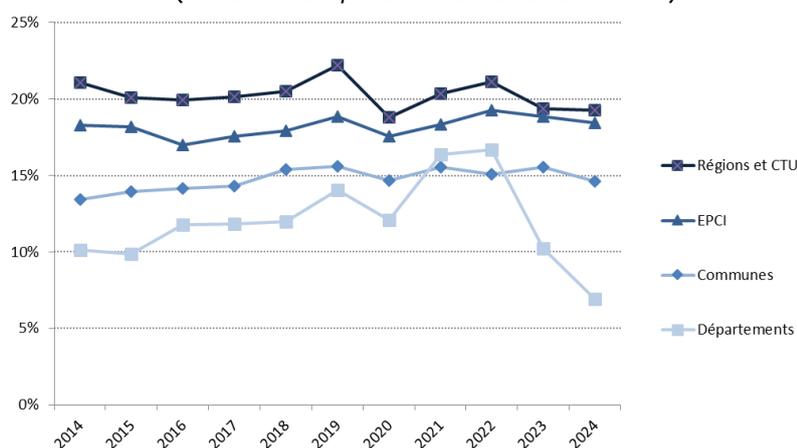
L'épargne brute des collectivités locales, solde des recettes et dépenses de fonctionnement, recule en 2024 de -7,3 % à 32,5 Md€. Cela fait suite à une année 2023 déjà difficile (-9,1 %). Avec cette nouvelle baisse, l'épargne brute se retrouve à un niveau moins élevé de 2,1 Md€ par rapport à avant la crise sanitaire du fait d'une augmentation plus forte sur cette période des dépenses de fonctionnement (+31,7 Md€ entre 2019 et 2024) que des recettes de fonctionnement (+29,6 Md€ sur ces cinq ans). L'épargne brute des régions progresse légèrement en 2024 (+1,1 %) après une année 2023 en repli (-5,6 %). Celle du secteur communal recule de -0,3 Md€, mais c'est celle des départements qui subit la plus forte contraction. Elle diminue pour eux de -2,3 Md€ après déjà une baisse de -4,7 Md€ en 2023. En deux ans, l'épargne brute de l'ensemble des départements a chuté de près de -60 %.

Les taux d'épargne brute s'inscrivent en retrait pour tous les niveaux de collectivités (graphique 11) notamment pour les départements. En deux ans, il est passé pour ce type de collectivités de 16,7 % à 6,9 %, perdant ainsi près de dix points de pourcentage. Cela a mis fin à une quasi-décennie où il se rétablissait à des niveaux proches de ceux des autres types de collectivités. Cette année, le taux d'épargne brute

recule aussi nettement pour les communes, perdant presque un point de pourcentage à 14,6 %. Le taux d'épargne brute recule légèrement pour les GFP dans les mêmes proportions que l'année précédente (-0,4 point de pourcentage en 2023 et 2024). Le taux d'épargne brute des régions est stable à un niveau favorable (19,2 %) par rapport aux autres types de collectivités, bien qu'il soit en retrait par rapport à la décennie précédente.

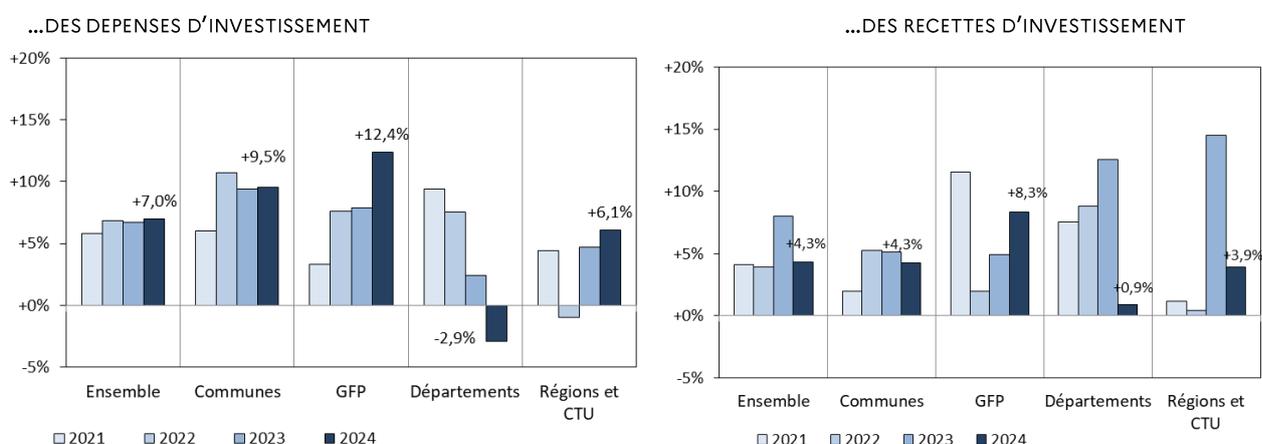
L'épargne nette, égale à l'épargne brute défalquée des remboursements de dette, s'élève à 17,5 Md€, marquant une baisse de -13,6 % en 2024 après déjà -15,4 % en 2023. Le recul de l'épargne brute et, plus marginalement, la légère hausse des remboursements de dette (+1,2 %) expliquent cette évolution. Si les GFP connaissent une orientation favorable de leur épargne nette (+2,5 % soit un niveau de 4,6 Md€), les communes, les régions et CTU et surtout les départements sont dans une situation plus dégradée. Les communes enregistrent une baisse de -5 % à 7,7 Md€. Pour les régions et CTU, cette baisse est de -7,6 % à 3,4 Md€. La situation est plus défavorable pour les départements. Leur épargne nette baisse de -55 % à 1,8 Md€ après déjà une chute de même ampleur (-54 %) l'an dernier. En cas d'un nouveau recul d'un montant similaire (-2 Md€ entre 2023 et 2024), l'épargne nette se retrouverait négative en 2025.

GRAPHIQUE 11 - TAUX D'ÉPARGNE BRUTE SELON LE NIVEAU DE COLLECTIVITE
(ÉPARGNE BRUTE / RECETTES DE FONCTIONNEMENT)



Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

GRAPHIQUE 12 - TAUX DE CROISSANCE ANNUEL...



Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux. Dépenses et recettes hors opérations sur la dette (remboursements ou emprunts nouveaux)

Des dépenses d'investissement toujours en hausse

En 2024, les dépenses d'investissement ont gardé un certain dynamisme (+7 % à 70,4Md€) dans la lignée des années précédente (+6,7 % en 2023, +6,8 % en 2022 et +5,8 % en 2021) alors même que l'inflation a ralenti (+2 % en variation annuelle en 2024 contre +4,9 % en 2023 et +5,2 % en 2022 pour l'indice des prix à la consommation par exemple). La progression des investissements en volume, en déduisant l'effet prix, était donc de moindre ampleur en 2022 et 2023, bien que soutenue par un certain rattrapage après deux années impactées par la crise sanitaire. Comme en 2023, ce sont les dépenses d'équipement qui présentent la plus forte hausse (+ 3 Md€) notamment celles des communes (+ 10 % pour la troisième année consécutive) (*graphique 12*).

Pour les départements, les contraintes d'autofinancement signalées précédemment entraînent la nécessité de réduire les investissements (-2,9%), tant sur les équipements directs que sur les subventions versées.

Les autres niveaux de collectivités participent à la dynamique. Les régions (+6,1 %) et surtout le bloc communal qui, fort du cycle d'investissement

traditionnellement observé à la veille des élections, affiche une croissance de +10,4 % en 2024, comparable à celles des deux exercices précédents.

L'investissement porté par les budgets annexes et les syndicats représente 17,7 Md€ en 2024, soit le quart des investissements des budgets principaux des collectivités locales et de leurs groupements à fiscalité propre. Les investissements des budgets annexes et des syndicats sont principalement dirigés vers l'environnement (collecte et traitement des déchets, gestion des eaux) et les transports, et leur prise en compte permet une meilleure analyse de la ventilation par fonction des investissements des collectivités locales. Toutes collectivités locales confondues, certaines orientations peuvent alors être dégagées depuis 2013: la part des dépenses liées à l'aménagement des territoires et à l'habitat a régulièrement augmenté, de même que celles liées à la sécurité et à la salubrité publiques (*graphique 13*). Au contraire, les investissements liés aux transports et à la voirie ont régulièrement perdu de l'importance. Le secteur «santé et action sociale» ne pèse pas beaucoup dans les dépenses d'investissement (2 %) mais ce secteur représente en revanche une part

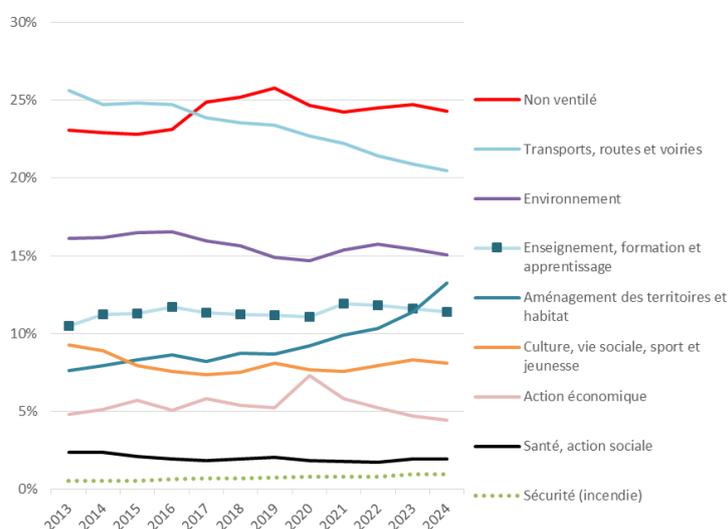
importante, et croissante, des dépenses de fonctionnement, plus d'un quart.

En 2020, les investissements de «développement économique» avaient brusquement augmenté de +30%, grâce aux contributions des régions, notamment au fonds national de solidarité, pour venir en aide aux entreprises les plus touchées par la crise sanitaire. Depuis, ces investissements sont revenus à leur niveau de 2019 (graphique 13). Ceux dirigés vers les fonctions environnementales (en particulier en matière de gestion des eaux) avaient fortement progressé en 2021 et 2022 (respectivement +12% et +9%) alors que leur part décroissait régulièrement auparavant. On note toutefois un certain fléchissement en 2023 et 2024. Les dépenses d'investissement dans ce secteur connaissent toujours une hausse (+5% en 2023 et +4% en 2024) mais moindre que l'ensemble des dépenses d'investissement. Il en est de même pour les dépenses de la fonction «Enseignement, formation et

apprentissage». Les investissements en équipements culturels ou sportifs représentaient 8% des dépenses en 2024. Enfin, près du quart de l'investissement est non ventilé : 14% des investissements sont affectés à des fonctions transversales dites non ventilables ou à des «services généraux» et 11% sont enregistrés dans des comptes ne permettant pas de spécifier la fonction, à l'instar des budgets des communes de moins de 3 500 habitants, des GFP qui ne regroupent aucune commune de plus de 3 500 habitants, ou dans les budgets principaux des syndicats à vocation multiples, des PETR ou des pôles métropolitains.

Contrairement à 2023, les recettes d'investissement ont augmenté moins vite que les dépenses cette année avec une hausse de +4,3% (graphique 12). Elles ont surtout été portées par le FCTVA (+9,3% soit +0,5 Md€) et par les dotations et subventions d'investissement (+4,5% soit +0,7 Md€) en particulier pour les groupements de communes.

GRAPHIQUE 13 - VENTILATION FONCTIONNELLE DES INVESTISSEMENTS (HORS REMBOURSEMENTS DE DETTE)



Non ventilé = administration générale, dépenses non ventilables, ou non ventilées (communes de moins de 3500 h., GFP n'ayant aucune commune de plus de 3500h., budgets principaux des SIVOM, les pôles métropolitains ou PETR).

Source : DGCL. Données DGFiP. Budgets principaux et annexes.

Un besoin de financement qui s'accroît entraînant une hausse de l'encours de dette et un prélèvement sur le fonds de roulement

Les collectivités locales ont enregistré en 2024 un besoin de financement de -10 Md€ (solde entre l'ensemble des recettes et des dépenses, avant mouvements sur la dette) et -11,3 Md€ en consolidant avec les syndicats et les budgets annexes. Il est en nette progression par rapport à l'an dernier où il n'était que de -4,5 Md€ (-5,1 Md€ en consolidation).

Entre 2015 et 2022, hormis l'année très particulière de 2020, l'ensemble des collectivités locales dégagait chaque année une capacité de financement. En 2024 comme en 2023, tous les types de collectivités sont en situation de besoin de financement. Les départements ont le besoin de financement le plus important (-4,1 Md€), en forte augmentation par rapport à 2023 (-2,1 Md€) alors qu'ils dégagèrent des capacités de +2,5 Md€ en 2021 et 2022. Les régions et CTU cumulent

depuis 2020 des besoins de financement (-2,3 Md€ en 2024) (graphique 14). Et, enfin, le bloc communal présente un besoin de financement le -3,7 Md€ en 2024, dont 1/3 porté par les groupements à fiscalité propre.

Sur les 10 Md€ de besoin de financement, un tiers (35%) est financé par ponction sur le fonds de roulement, avec notamment une nette diminution du niveau de trésorerie de fin d'année (-10%). Le solde est financé par recours à l'endettement.

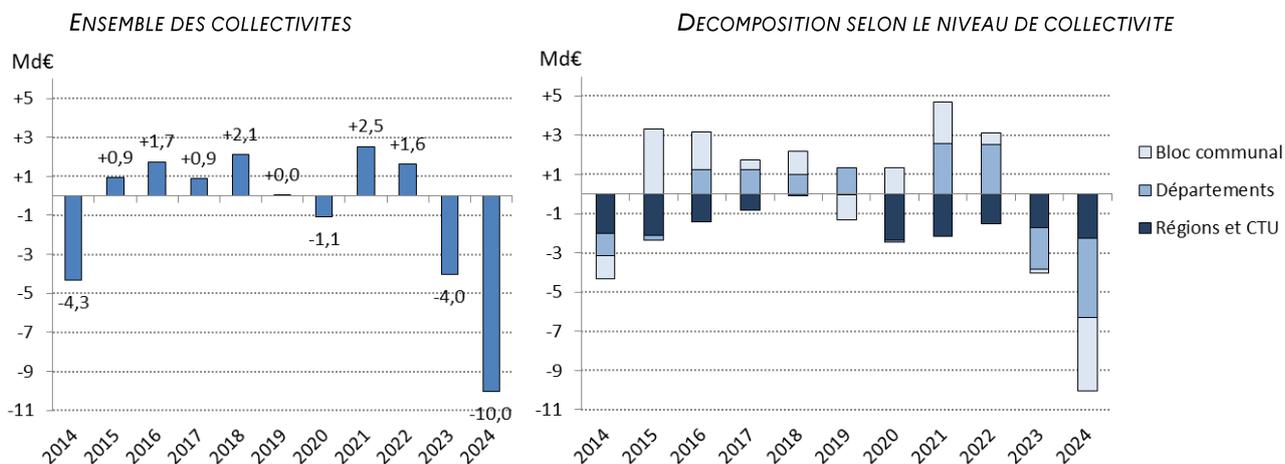
En conséquence, le volume des emprunts contractés par les collectivités locales en 2024 a fortement progressé (+33,5%) après une année 2023 en baisse (-2,9%). Ils atteignent 21,5 Md€ en 2024 soit 58% de plus qu'en 2019. Même si cette année les remboursements (14,9 Md€) ont progressé (+1,2%), ils sont restés à un niveau inférieur aux emprunts. Le flux net de dette est donc fortement positif (+6,6 Md€), et atteint un niveau jamais observé depuis 2012.

Le stock de dette a alors augmenté pour la cinquième année consécutive (+ 4,2 % en nette accélération par rapport aux deux dernières années) et se retrouve 12 % plus haut qu'avant la crise sanitaire. Il avait stagné entre 2017 et 2019 (*graphique 15*).

L'augmentation du stock de dette et surtout la baisse de l'épargne brute entraînent une hausse du délai de désendettement des collectivités locales de + 0,6 an,

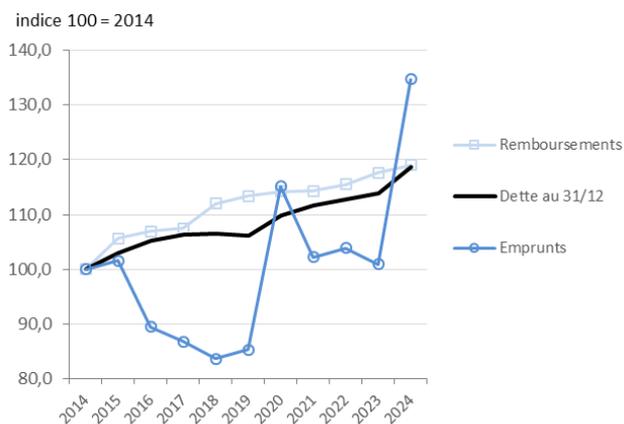
de même ampleur que l'an dernier. La dégradation est particulièrement sensible pour les départements (+2,5 ans, après +1,7 an en 2023) pour atteindre 6,7 ans, soit un niveau jamais atteint depuis 2012. Pour les régions et CTU, la situation n'a pas été aussi défavorable depuis 2014 (*graphique 16*). Par contre, le secteur communal réussit à contenir la détérioration de son délai de désendettement (+0,2 an) qui reste à un niveau le plus favorable depuis 2014.

GRAPHIQUE 14 - CAPACITE (+) OU BESOIN (-) DE FINANCEMENT SELON LE NIVEAU DE COLLECTIVITE



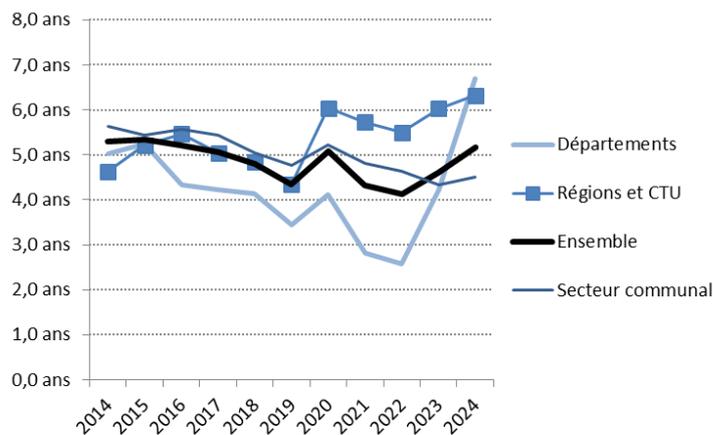
Source : DGCL. Données DGFiP. Budgets principaux.

GRAPHIQUE 15 - ÉVOLUTION DES ELEMENTS DE LA DETTE



Source : DGCL. Données DGFiP. Budgets principaux.

GRAPHIQUE 16 - DELAI DE DESENETTEMENT (DETTE / EB)



Encadré : la consolidation des comptes des collectivités locales

-Aux résultats fournis par les budgets principaux des collectivités locales (+3,9% d'augmentation des dépenses de fonctionnement à 206,41 Md€), on peut ajouter ceux des syndicats, dont les dépenses de fonctionnement ont augmenté de +0,9% en 2024 pour atteindre 11,4 Md€ (graphique 17).

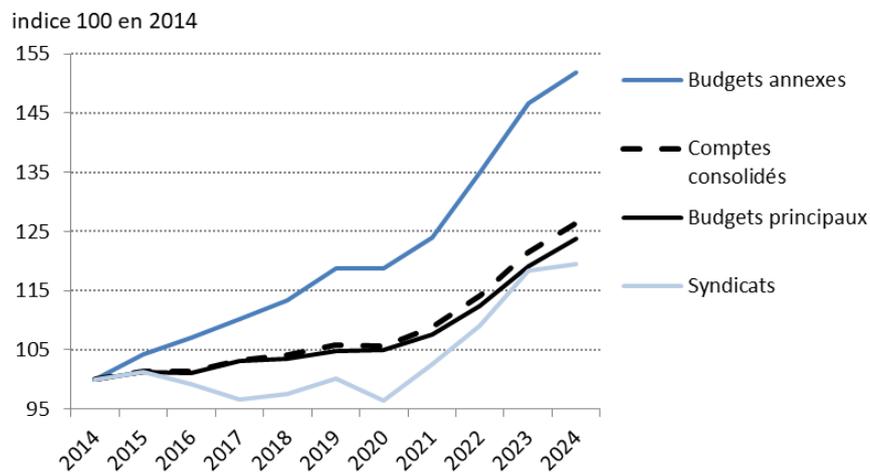
-On peut ajouter aussi les budgets annexes de l'ensemble de ces collectivités, dont les dépenses de fonctionnement (+3,5% soit 23 Md€) augmentaient de 2020 à 2023 plus vite que celles des budgets principaux.

-En sommant les budgets principaux et les budgets annexes de l'ensemble des collectivités locales (y compris syndicats), et en neutralisant les flux internes entre les différents budgets (remboursements de personnels, prise en charge des déficits des budgets annexes, subventions de fonctionnement ou d'investissement entre différents niveaux de collectivités, etc.), on obtient un compte consolidé de l'ensemble des collectivités locales.

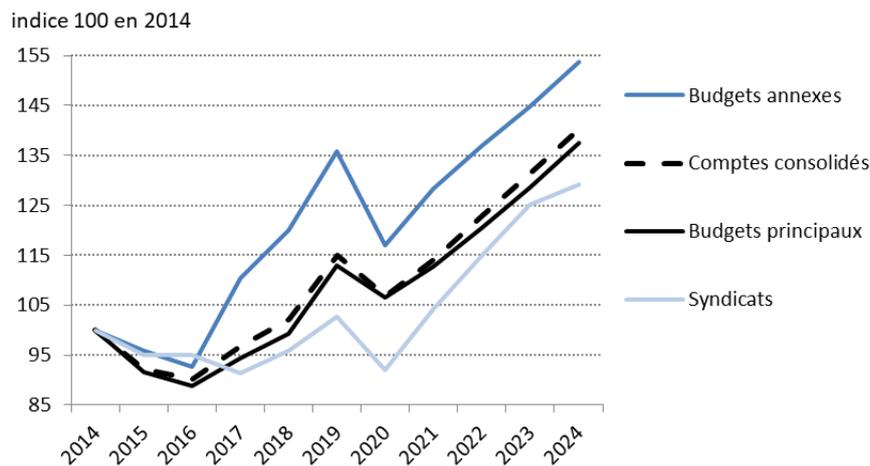
Selon ce compte consolidé, l'ensemble des dépenses de fonctionnement ont en fait augmenté de +4,1% en 2024 (au lieu d'augmenter de +3,9% pour les seuls budgets principaux des collectivités hors syndicats). Les recettes de fonctionnement ont augmenté de +2,5% (+2,2% pour les budgets principaux non consolidés et hors syndicats).

De son côté, l'investissement progresse de +6,8% (contre +7,0% dans le compte non consolidé). L'ensemble des budgets consolidés dégagent un besoin de financement de -11,3 Md€. La seule région ou CTU où l'ensemble des collectivités demeurent en capacité de financement selon ces comptes consolidés est la Guadeloupe. Les plus forts besoins sont enregistrés par les collectivités des quatre autres DOM, ainsi que par celles des régions Occitanie et Ile-de-France.

GRAPHIQUE 17 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : EVOLUTION DEPUIS 2014



GRAPHIQUE 18 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT (HORS REMBOURSEMENTS DE DETTE) : EVOLUTION DEPUIS 2014



Champ courants, non corrigés des effets de périmètres
Source : DGCL, comptes consolidés. Données DGFIP, comptes de gestion.

Comptes de l'ensemble des collectivités locales (hors syndicats) - Opérations réelles

Communes, groupements à fiscalité propre, départements, collectivités territoriales uniques et régions ^(a)

(en milliards d'euros)	Valeurs provisoires						
Budgets principaux	2021	2022 / 2021	2022	2023 / 2022	2023	2024 / 2023 (b)	2024
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	179,44	+4,5 %	187,52	+5,9 %	198,61	+3,9 %	206,41
Achats et charges externes	32,31	+8,8 %	35,17	+9,7 %	38,57	+3,6 %	41,15
Frais de personnel	66,46	+5,1 %	69,86	+4,8 %	73,19	+4,4 %	76,38
Charges financières	3,09	-3,0 %	3,00	+29,6 %	3,89	+13,9 %	4,43
Dépenses d'intervention	71,55	+2,6 %	73,42	+4,4 %	76,68	+3,8 %	78,52
Autres dépenses de fonctionnement	6,02	+0,7 %	6,07	+3,5 %	6,28	-5,4 %	5,94
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	215,87	+4,7 %	226,04	+3,4 %	233,64	+2,2 %	238,87
Impôts et taxes	149,20	+4,8 %	156,40	+2,9 %	160,99	+1,7 %	163,68
- Impôts locaux	58,57	+3,8 %	60,77	-5,8 %	57,25	+4,8 %	60,02
- Autres impôts et taxes	90,63	+5,5 %	95,62	+8,5 %	103,74	-0,1 %	103,67
Concours de l'État	36,90	+0,6 %	37,11	+1,9 %	37,80	+0,7 %	38,07
- Dotations globales de fonctionnement (DGF)	26,62	-0,6 %	26,46	+1,2 %	26,77	+1,2 %	27,08
- Autres dotations	1,96	+2,3 %	2,01	+1,2 %	2,03	+0,9 %	2,05
- Péréquations et compensations fiscales	8,32	+4,0 %	8,65	+4,1 %	9,00	-0,8 %	8,93
Subventions reçues et participations	12,96	+8,4 %	14,04	+8,6 %	15,25	+2,7 %	15,66
Ventes de biens et services	9,76	+12,6 %	10,99	+7,0 %	11,76	+6,3 %	12,92
Autres recettes de fonctionnement	7,05	+6,2 %	7,49	+4,7 %	7,84	+9,0 %	8,55
Épargne brute (3) = (2)-(1)	36,44	+5,7 %	38,52	-9,1 %	35,03	-7,3 %	32,46
Épargne nette = (3)-(8)	22,08	+8,8 %	24,02	-15,6 %	20,26	-13,6 %	17,52
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	57,71	+6,8 %	61,65	+6,7 %	65,81	+7,0 %	70,38
Dépenses d'équipement	38,95	+9,0 %	42,44	+8,1 %	45,88	+7,0 %	49,10
Subventions d'équipement versées	15,99	+2,0 %	16,30	+4,8 %	17,09	+5,4 %	18,01
Autres dépenses d'investissement	2,78	+4,9 %	2,91	-2,6 %	2,84	+15,4 %	3,28
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	23,82	+3,9 %	24,76	+8,0 %	26,73	+4,3 %	27,89
FCTVA	5,70	-4,0 %	5,47	+4,4 %	5,71	+9,3 %	6,25
Dotations et Subventions d'équipement	13,79	+5,9 %	14,60	+12,0 %	16,36	+4,5 %	17,09
Autres recettes d'investissement	4,32	+8,3 %	4,68	-0,5 %	4,65	-2,2 %	4,55
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	237,15	+5,1 %	249,17	+6,1 %	264,42	+4,7 %	276,79
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	239,69	+4,6 %	250,79	+3,8 %	260,37	+2,5 %	266,76
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+2,54		+1,62		-4,05		-10,03
Remboursements de dette (8)	14,35	+1,0 %	14,50	+1,9 %	14,76	+1,2 %	14,94
Emprunts (9)	16,32	+1,6 %	16,59	-2,9 %	16,11	+33,5 %	21,50
Flux net de dette = (9)-(8)	+1,97		+2,09		+1,35		+6,56
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	251,51	+4,8 %	263,67	+5,9 %	279,18	+4,5 %	291,74
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	256,01	+4,4 %	267,38	+3,4 %	276,48	+4,3 %	288,27
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+4,51		+3,71		-2,70		-3,47
Dette au 31 décembre (12) (c)	157,71	+1,1 %	159,37	+1,0 %	160,95	+4,2 %	167,64
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	16,9%	+0,2 pt	17,0%	-2,0 pt	15,0%	-1,4 pt	13,6%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	10,2%	+0,4 pt	10,6%	-2,0 pt	8,7%	-1,3 pt	7,3%
Taux d'endettement = (12) / (2)	73,1%	-2,6 pt	70,5%	-1,6 pt	68,9%	+1,3 pt	70,2%
Capacité de désendettement = (12) / (3)	4,3 ans	-0,2 an	4,1 ans	+0,5 an	4,6 ans	+0,6 an	5,2 ans

Montants non consolidés entre les différents niveaux de collectivités ; la consolidation est présentée à l'annexe 2D en incluant les budgets principaux et annexes

(a) Y compris les établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du grand Paris (MGP).

(b) Les évolutions des Achats et charges externes, des Dépenses d'intervention et des Ventes de biens et services sont calculées hors CTU Martinique et régions Grand-Est et PACA suite à des modifications d'inscriptions comptables importantes.

(c) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences

Source : DGCL - Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

Données non consolidées entre les différents niveaux de collectivités, sauf reversements fiscaux.

Ministère chargé des collectivités territoriales

Direction Générale des Collectivités Locales

2, Place des Saussaies – 75800 PARIS Cedex 08 – Téléphone : 01 40 07 68 29 – Télécopie : 01 49 27 34 29

Directrice de la publication : Cécile RAQUIN